

DEPARTEMENT DE L'YONNE  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOGNY LA CHAPELLE  
COMPTE-RENDU DU MARDI 24 FEVRIER 2015

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal de Flogny la Chapelle, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le mardi 24 février de l'An Deux Mil quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUVET, Maire.*

*Présents: Mme CONVERSAT, Mr MANSANTI et Mme INGRAIN, adjoints MM. CAILLIET, GOVIN et DENOMBRET, Mme THINEY, Mr HOUDOT, Mme FORTINI, Mme GROS*

*Absents excusés: MM. NICOLLAUD (pouvoir Mr le Maire), RODRIGUES (pouvoir Mr MANSANTI), Mmes RENAUT (pouvoir Mme CONVERSAT) et KARBABI*

*Secrétaire de séance: Mr CAILLIET*

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – Facturation au centre de loisirs (2015-001)
- 2 – Attribution de logement (2015-002)
- 3 – Devis de l'entreprise CERIG (2015-003)
- 4 – Choix de la capitale régionale Bourgogne Franche Comté (2015-004)
- 5 – Convention de partenariat avec GRDF (2015-005)
- 6 – Convention de partenariat avec GRDF (2015-006)
- 7 – Soutien des professions juridiques règlementées (2015-007)
- 8 – Rénovation du toit de la salle LEO RABY (2015-008)
- 9 – Contrat avec EDF pour la station de pompage LES CARAIS (2015-009)
- 10 – Programme d'actions ONF pour l'année 2015 (2015-010)
- 11 – Facturation consommation EDF (2015-011)
- 12 – Subvention attribuée à l'UNA (2015-012)
- 13 – Contrat de balayage (2015-013)
- 14 – Travaux de voirie, programme 2015 (2015-014)
- 15 – Réfection du chemin des lames (2015-15)
- 16 – Informations diverses

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal accepte le compte-rendu du 18 décembre 2014*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

2015-001 \* la facturation des heures de mise à disposition de l'employé socio-culturel et des heures du mini-bus, au centre de loisirs

2015-002 \* d'attribuer le logement N°1 situé au 1 Place de la Mairie à Mme TISSERAND Stéphanie à compter du 15/01/2015, et d'encaisser la caution correspondante

## 2015 - 002

2015-003 \* d'accepter le devis de l'entreprise CERIG concernant le changement des deux ordinateurs et onduleurs de la mairie, pour la somme de 3 057,82 € HT pour les ordinateurs et 275 € HT pour les onduleurs

2015-004 \* à l'unanimité de choisir comme capitale régionale Bourgogne Franche Comté DIJON

2015-005 \* GRDF dans le cadre du service public, sollicite la commune de FLOGNY LA CHAPELLE afin de convenir ensemble d'une convention de partenariat en vue de faciliter l'accueil sur son périmètre des équipements techniques nécessaires au déploiement du projet « compteurs communicants gaz », d'efficacité énergétique. Le Conseil municipal accepte les termes de ladite convention et autorise le Maire à la signer

2015-006 \* de soutenir le combat des professions juridiques réglementées, demandons le retrait des articles 12 à 25 du projet de loi pour la croissance et l'activité, et mandatons Mr le Maire pour faire entendre auprès des autorités compétentes notre désaccord à ce sujet (4 abstentions)

2015-007 \* d'accepter la convention de fourniture d'eau avec le SIAEP de VILLIERS-VINEUX, le SIAEP de DYE-BERNOUIL et la commune de MAROLLES SOUS LIGNIERES, et mandate le Maire afin de signer ladite convention

2015-008 \* de rénover le toit de la salle associative LEO RABY. Deux entreprises ont été contactées : SARL FORTINI et SARL CCF COUVERTURE. Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise la mieux disante, la SARL CCF COUVERTURE et mandate le Maire afin de signer les documents et demander toutes les subventions concernant ce dossier

2015-009 \* d'accepter le contrat unique avec EDF, pour la fourniture d'électricité, l'accès au réseau public de distribution et son utilisation pour la station de pompage LES CARAIS, et mandate le Maire afin de signer le contrat

2015-010 \* d'accepter le programme d'actions de l'Office National des Forêts (ONF) pour l'année 2015 : travaux sylvicoles parcelle 3. Le Conseil municipal demande l'établissement d'un devis pour 50 % de la surface de la parcelle, les 50 % autres sont peuplés de résineux ou ne comportent pas ou très peu de semis de chênes

2015-011 \* de facturer la consommation EDF pour l'école de musique à la communauté de communes du tonnerrois (consommation du 12/09/2013 au 11/09/2014), soit 2 150,57 €

## 2015 - 003

2015-012 \* d'accepter la subvention de 2 € par habitant à verser à l'UNA de FLOGNY LA CHAPELLE, pour le maintien de l'activité d'aide à la personne en milieu rural

2015-013 \* d'accepter un contrat de balayage voirie et caniveaux pour la période 2015-2017 avec l'entreprise MANSANTI TP, pour un montant de 620 € HT par passage, valable 3 ans, mandate le Maire afin de signer le contrat

2015-014 \* d'accepter le devis de l'entreprise MANSANTI TP d'un montant de 24 445,20 € HT concernant les travaux de voirie programme 2015, et mandate le Maire afin de demander les subventions concernant ce dossier

2015-015 \* d'accepter le devis de l'entreprise MANSANTI TP d'un montant de 7 975 € HT concernant des travaux de réfection du chemin des lames (820 ml), et mandate le Maire afin de demander les subventions concernant ce dossier

### Informations

- Le conseil Municipal décide d'accepter la dérogation scolaire pour ROSALIE Maël en 1<sup>ère</sup> année de maternelle
- Les dimanches 22 mars et 19 juillet prochains, de 9 h à 12 h 30, cueillette de champignons dans les bois communaux, à des fins d'étude mycologique, organisée par la société mycologique du tonnerrois et de l'avallonnais
- Réunion des commerçants (UCAT) le jeudi 5 mars 2015 à 19 h à la salle polyvalente de FLOGNY LA CHAPELLE
- Demande du cirque Richard ZAVATTA pour une autorisation de spectacle du 24 au 26 avril 2015 (autorisation par le conseil municipal pour un emplacement sur le parking du groupe scolaire)

La séance est levée à 23 heures 30

Fait à Flogny la Chapelle le 3 mars 2015

Le Maire,  
Jean-Paul BOUVET.